

chési ; nul doute que sous la direction éclairée de M. l'abbé Perrault elle ne prenne un développement des plus heureux.

Son site est, de nature et de souvenirs historiques, un des plus chers au cœur de Ville-Marie.

C.-P. BEAUBIEN, curé, v. f.

Les RR. PP. Jésuites

En Allemagne

Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Cambrai* :

UNE première brèche dans la fameuse loi forgée en 1872 par le Reichstag allemand contre la Compagnie de Jésus, et contre les ordres et congrégations y affiliés — selon fiction de la loi — Rédemptoristes et autres, est enfin faite.

Nous disons une brèche.

L'article 1er reste encore en vigueur : il défend l'établissement de collèges, maisons d'ordre, etc.

Mais les religieux peuvent rentrer et rentreront individuellement. Le peuple catholique allemand se réjouira de voir les Pères pouvoir vivre de nouveau tranquillement au milieu des populations catholiques et y répandre, comme par le passé, les bénédictions de leur labeur religieux.

Le provisoire a duré plus de trente ans. L'iniquité dont les religieux ont été les principales victimes, les attaques incessantes dont ils ont été l'objet, n'ont servi qu'à exalter davantage l'amour, l'affection et l'estime que leur portent tous les vrais catholiques et dont la presse catholique de ces pays s'est faite si souvent l'écho.